

Plus de sécurité pour plus de qualité de vie

par Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

Les statistiques en matière de criminalité pour l'année 2014 ont été publiées partout en Suisse le lundi 23 mars.



Les résultats vaudois, à l'image de ceux nationaux, sont plutôt bons, avec une baisse des infractions au code pénal de 8%, et des pointes à, par exemple, moins 30% pour les brigandages ou moins 27% pour les vols à l'arraché.

Ces chiffres – qui ne sont par ailleurs pas établis de la même manière partout en Suisse – semblent montrer que la politique sécuritaire vaudoise, construite autour des trois piliers que sont la prévention, la coordination entre les acteurs et la répression, porte ses fruits.

Le travail de terrain et de proximité des forces de police a été renforcé, avec une présence plus marquée dans les rues, au contact de la population. Le regroupement des différents acteurs de la chaîne pénale (police, service pénitentiaire, ministère public) au sein d'un seul Département a également permis de faciliter le dialogue et la coordination, notamment au moyen de rencontres régulières entre ces derniers.

Cambriolages et violences domestiques

Des difficultés subsistent cependant, notamment en matière de cambriolages et de violences conjugales.

La baisse de la criminalité n'a pas vraiment concerné les vols par effraction, qui sont restés presque stables en 2014, avec une diminution de seulement 1%. Ils ont été au nombre de 9614 dans le canton l'année passée, soit plus d'un par heure, touchant indistinctement villes et campagnes. C'est trop, et nous devons

poursuivre et intensifier nos efforts pour les voir diminuer. Cela passe par plus de prévention, avec une information à fournir à la population sur des mesures simples à adopter pour éviter les risques. La police cantonale multiplie les campagnes de prévention - elle était notamment présente au salon «Habitat et Jardin» avec un stand axé sur cette thématique - et organise régulièrement des séances d'information dans les régions. Mais la lutte contre les cambriolages réclame aussi une présence plus soutenue des forces de police dans certains lieux à certaines heures, et par des opérations ciblées contre ce type de délinquance.

Quant aux violences domestiques, elles ont aussi légèrement fléchi en 2014. Mais quatre des cinq homicides commis dans le canton l'année dernière ont eu lieu dans le cadre familial. Il faut donc



©DeGust

accroître les efforts en matière de prévention, qui dans ce domaine revient au Bureau de l'égalité entre femmes et hommes. Ce dernier fait déjà un travail important qui est à saluer. En matière policière, nous avons mis l'accent sur l'expulsion du domicile des auteurs de violence domestique afin de mieux protéger les victimes. Ces efforts seront poursuivis et intensifiés à l'avenir.

La sécurité ne doit pas être un but en soi, mais plutôt un moyen de conserver et accroître la qualité de vie de la population, quel que soit son revenu ou son lieu d'habitation. Les moyens qui lui sont alloués doivent donc être suffisants, mais non disproportionnés, et les priorités fixées de manière à se focaliser sur les vrais problèmes.

Une agriculture multifonctionnelle

par Olivier Epars, député

Avec la nouvelle loi vaudoise sur l'agriculture, le Conseil d'Etat est tenu de présenter, une fois par législature, un rapport sur la politique agricole vaudoise. Force est de constater que le canton a très bien utilisé sa faible marge de manoeuvre, particulièrement au niveau économique. En effet, en 2014 les agriculteurs, stimulés par un chef de service attentif et bon connaisseur, ont pu retirer 7% de subventions supplémentaires de la Confédération. Ils se sont répartis 18 millions de plus, venant en grande partie du fait qu'ils ont signé 2'600 conventions pour la qualité du paysage. Leur part de paiements directs pour la biodiversité a elle augmenté, notamment par des mises en réseau supplémentaires des parcelles en nature de compensation écologique. Ainsi ils suivent à la lettre la volonté du peuple que l'agriculture soit multifonctionnelle et pas seulement productive. Le chiffre d'affaire de l'agriculture vaudoise était de 1,4 milliards en 2013, dont 79% provenait de la production et 21% des subsides. Actuellement, ce sont plus de 80% des agriculteurs qui ont adhéré à cette politique, ce qui est une toute bonne chose. Concernant les contrôles du respect des cahiers des charges, ce sont entre 25 et 30% des exploitations qui sont contrôlées. Les sanctions sont effectives avec des réductions de paiements. Toutefois



(suite au verso)

Actes verts
Lettre d'information bimestrielle.
Editeur:
Les Verts vaudois,
place de la Palud 7-1003 Lausanne
021 351 36 30 www.verts-vaudois.ch
Prochain numéro: juin 2015

(suite de la première page)

malgré cela, on peut constater que les objectifs en terme de biodiversité ne sont pas atteints, probablement par un manque de qualité des surfaces et aussi parce que ces exigences de qualité sont trop récentes pour montrer des résultats probants. Actuellement pour diminuer l'érosion des sols, il faut les couvrir en hiver mais au printemps si l'on fait du semis direct pour éviter le tassement des sols, il faut nettoyer la terre avec du Rondup, dont le Glyphosate (possiblement cancérigène) commence à se retrouver dans les nappes phréatiques. Ainsi on est content d'apprendre que d'intenses recherches sont en cours pour mettre au point des variétés de végétaux couvrantes à l'automne et qui seraient détruites par l'hiver. Ceci éviterait l'aspersion au Rondup.

Concernant les conditions sociales, il est positif de noter que le contrat type de travail sera augmenté de 100 francs entre 2015 et 2016.

Il est satisfaisant de voir une augmentation significative des exploita-



tions biologiques qui ont passé de 3,21% en 2010 à 5,55% en 2014, mais il y a encore du chemin à faire puisque la moyenne suisse est de 10,9%.

Le problème de l'utilisation des pesticides n'est pas assez abordé, ce qui est dommage, surtout quand on sait qu'il y a des projets pilotes intéressants comme celui du Boiron de Morges.

Pour la partie productive, deuxième grand axe de cette politique, entre 2015 et 2019, 100 millions devraient être investis, de manière à donner des perspectives aux jeunes agriculteurs. Par ailleurs la pyramide des âges des agriculteurs est équilibrée pour assurer un futur à cette profession qui contrôle une grande partie de notre territoire.

Pas question d'accepter une mauvaise loi sous le coup de l'émotion

par Christian van Singer, conseiller national

Mises sur écoute, intrusions dans la sphère privée, fichages ne doivent pas être laissés à la libre appréciation de fonctionnaires, mais être justifiés, proportionnés et ordonnés par des juges, et le Service de renseignement de la Confédération (SRC) doit être surveillé par une entité indépendante, dotée de moyens et de larges pouvoirs d'investigation.



Les dispositions légales actuelles permettent déjà de garantir la sécurité de l'Etat : le Code pénal permet de surveiller et de prendre des mesures de contrainte pour des individus pour lesquels il existe un réel soupçon de passage à l'acte d'infraction pénale. Une augmentation exagérée des prérogatives du SRC n'apporterait pas plus de sécurité.

Des pays comme la France et les États-Unis, qui ont des services de renseignements aux pouvoirs beaucoup plus étendus que les nôtres, n'ont pas réussi à éviter des attentats.

Les propositions des Verts

- Nous ne voulons pas que le SRC puisse pénétrer dans les ordinateurs et en modifier le contenu, les propriétaires pourraient prétendre devant un tribunal qu'ils ne sont pas les auteurs des textes incriminés. L'action du SRC nuirait à l'action de la justice.

- Les actions extraordinaires du SRC ne doivent pas être visées par un seul juge, mais par un collège du Tribunal administratif fédéral : un juge seul pourrait être mis sous pression par une menace d'attentat et ne pas oser refuser une demande du SRC.

- Le SRC doit être étroitement surveillé : le seul contrôle par le Conseiller fédéral en charge du Département de la défense ne suffit pas : il faut une commission indépendante dotée de moyens et du pouvoir d'investigation nécessaires.

- Le SRC doit éviter de transmettre des données à des services d'Etats non démocratiques niant la protection des données et les libertés individuelles.

- Le SRC, enfin, doit être doté de personnel efficace, bien formé et en nombre suffisant et de cadres de valeur, ce qui ne semble pas être le cas actuellement...

Réduire les risques de djihadisme

Les Verts estiment par ailleurs que modifier la loi sur les renseignements ne suffit pas à réduire les risques liés au djihadisme, ils proposent donc aussi :

- que soient menées des actions préventives dans les prisons, la tenue d'un registre des détenus dangereux et la séparation des islamistes fanatiques des autres prisonniers pour éviter des radicalisations en milieu carcéral, ce qui s'est passé notamment en France;

- que les mesures favorisant l'intégration des minorités soient renforcées;

- que la Suisse agisse au niveau international pour bannir du Net les sites qui font appel à la haine raciale, à la violence ou l'appel au djihad.

Le Loi sur le renseignement a passé la rampe au National par 119 voix contre 65 non. Les Verts ont été rejoints au vote final dans leur refus par le PS et les Vert/libéraux. Le texte doit maintenant être discuté au Conseil des Etats.

A la fin des débats parlementaires, les Verts décideront du lancement d'un référendum si les atteintes aux libertés individuelles et à la sphère privée restent excessives.